

Avis voté en plénière du 14 décembre 2016

La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

Déclaration du groupe environnement et nature

Pour le groupe environnement et nature, un socle des droits sociaux ambitieux et contraignant constituerait une base indispensable pour construire une Europe juste et équitable pour tou.te.s.

En effet, les concepts de justice environnementale et de justice climatique chers au groupe environnement et nature, intègrent en eux la justice sociale comme un fondement. A l'inverse, un socle des droits sociaux ne peut ignorer la dimension environnementale.

Dans sa communication, au lancement de la consultation sur ce socle, la Commission européenne rappelle « *la nécessité de renforcer le lien entre le développement économique, social et environnemental* ». Elle appelle aussi à adopter une réglementation « *qui tienne pleinement compte des incidences économiques, sociales et environnementales sur le terrain* », sans oublier les objectifs de l'article 3 du traité de l'Union européenne d'« *un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement* ».

Or, dans la première ébauche préliminaire de socle européen des droits sociaux transmise par cette même Commission, la dimension environnementale, et même, le simple mot environnement, disparaissent totalement.

Le groupe environnement et nature tient à rappeler l'indissociabilité des enjeux économiques et sociaux des enjeux environnementaux. Le CESE, par sa volonté de traiter ses trois piliers à égalité, doit en être le garant bien au-delà des mots, car, ici aussi, l'intégration de la dimension environnementale est rarement une évidence.

Le groupe environnement et nature soutient particulièrement un certain nombre de propositions :

- celles relatives du reporting, notamment dans le cadre de la RSE et de l'évaluation des politiques mises en œuvre ;
- la réelle intégration des parties prenantes et des acteur.rice.s de la société civile dans la construction du socle ;
- l'indispensable sécurisation des transitions professionnelles et la formation tout au long de la vie dans un contexte économique en mutation ;
- et bien sûr, celles encourageants la protection des travailleur.euse.s, aussi en matière de santé et de sécurité au travail.

Si l'objectif est de renouer avec le projet européen, les ambitions sont bien de construire un socle de droits robustes, effectifs et universels pour tou.te.s qui puisse aboutir au projet d'une Europe soutenable.

Nous tenons enfin à saluer l'énorme travail effectué par ses rapporteur.e.s, , l'administration des deux sections et la section des affaires européennes et internationales, dans des conditions encore une fois bien difficiles.

Le groupe environnement et nature a voté cet avis.